
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse de la société populaire de Piney (Aube) qui demande à utiliser des biens de l'église, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'adresse de la société populaire de Piney (Aube) qui demande à utiliser des biens de l'église, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 90;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26270_t1_0090_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

6

La Société populaire de Piney, district de Troyes, département de l'Aube, félicite la Convention de son énergie contre les ennemis de la représentation nationale; l'invite à une continue vigilance contre les traîtres et les conspirateurs, et proteste de son inviolable attachement à ses représentants.

La même Société demande la ci-devant église pour temple de la Raison; les bans, pour y établir des gradins; et le presbytère, pour l'établissement des écoles publiques.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi de la pétition au Comité des domaines (1).

7

Le conseil général de la commune de Gannat, département de l'Allier, vote des remerciemens à la Convention pour ses grands travaux, et pour avoir envoyé dans cette commune le représentant du peuple Vernerey.

L'insertion au bulletin, et le renvoi de l'adresse au Comité de salut public, sont décrétés (2).

[Gannat, s.d.] (3).

« Républicains,

Nous vous offrons avec franchise le tribut de la reconnaissance que nous vous devons pour tous vos grands travaux, et spécialement pour le bonheur que vous nous avez procuré de posséder dans notre sein votre collègue, le vertueux Vernerey; déjà nous aimions la liberté mais qui pourrait ne point la chérir lorsque Vernerey parle, et qu'il enseigne avec loyauté la saine morale fondée sur les principes invariables de la sainte Montagne. Jusqu'alors nous n'avions vu paraître que des délégués des représentants du peuple pour l'organisation du gouvernement révolutionnaire provisoire. Nous avons trouvé la représentation nationale dans l'un de ses membres; de retour dans votre sein, il vous rendra l'hommage de nos respects et de notre entier dévouement au maintien de la République.

FUMAY (*maire*), MEAUNAIN, COUCHARD (*notable*),
BÉCHONNET, BERTOUX, LABEY [et 12 signatures
illisibles].

8

La commune et la Société populaire de Longueville, département de la Seine-Inférieure, rendent grâce à la Convention qui a frappé du glaive de la loi les infâmes conspirateurs. Elles annoncent en même temps un dépôt au Comité révolutionnaire de Dieppe, de 374 liv.

- (1) P.V., XXXVII, 27. Bⁱⁿ, 18 flor.
(2) P.V., XXXVII, 27.
(3) F^{ic} III Allier 1, n° 1.

en assignats, de 40 liv. 16 sous 6 deniers en numéraire, de 47 chemises, 12 paires de bas, une paire de souliers, trois draps, une giberne, de vieux linge et de charpie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Longueville, 24 germ. II] (2).

« Pères de la patrie, citoyens législateurs,

« Grâces vous soient à jamais rendues! Vous avez fondé la République, ébranlé tous les trônes par l'exemple juste et terrible que vous avez fait de notre dernier tyran; les mandataires infidèles, les conspirateurs, le fanatisme et la superstition disparaissent et la probité et la vertu sont à l'ordre du jour. Les scélérats! ils voulaient nous ravir jusqu'à l'idée consolante de la divinité! Ah, sans doute la patrie recèle encore dans son sein des monstres qui méditent sa ruine, mais votre énergie, la surveillance active de la Montagne, des Sociétés populaires et des magistrats zélés du peuple, nous rassurent contre leurs projets liberticides; qu'ils tremblent, l'échafaud les attend.

Notre sécurité est pour nous le garant de vos succès; les félicitations, les témoignages qui vous sont adressés tous les jours de toutes les parties de l'empire expriment les sentimens qui nous animent; vos travaux glorieux commandent notre admiration; vos bienfaits vous assurent notre reconnaissance; achevez votre ouvrage et la postérité bénira votre mémoire.

Nous avons déposé, il y a déjà quelques jours, sur l'autel de la patrie, au Comité révolutionnaire de Dieppe 374 liv. 5 sols en assignats, 40 l. 16 s. 6 d. en argent, 47 chemises, 12 paires de bas, 1 paire de souliers, 3 draps, 1 giberne, du vieux linge et de la charpie, en faveur de nos braves frères d'armes; 120 citoyens ont contribué à cette collecte, c'est le denier du pauvre, vous en connaissez le prix.

La Montagne retentit en ce moment des vœux que nous formons, et pour vous et pour elle, les airs les portent jusqu'aux cieux, et les échos attentifs et fidèles reproduisent au loin les accents de la liberté, l'amour sacré de la patrie et les charmes de la douce et naturelle égalité. Vive la République, vive la Convention, vive la Montagne, vivent les sans-culottes, périssent les traîtres ».

GENTIL (*présid.*), TAMISSET (*secrét.*).

9

La Société populaire de Mont-Pigié, ci-devant St-Hostien, département de la Haute-Loire, loue la conduite du représentant du peuple Faure; annonce que les cloches de la ci-devant église ont été portées au district, l'argenterie livrée au représentant du peuple Reynaud. Elle invite la Convention à demeurer à son poste.

Insertion au bulletin et renvoi de l'adresse au Comité de salut public (3).

- (1) P.V., XXXVII, 28. Bⁱⁿ, 18 flor. (suppl^t).
(2) C 302, pl. 1083, p. 34.
(3) P.V., XXXVII, 28. Bⁱⁿ, 18 flor. et 18 flor. (suppl^t).